

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le vendredi 28 février à 17 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

ETAIENT PRESENTS

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Gabriel ARMOUDOM - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOAREAU - Elio LEBON - Gervais VIGNE - Jean IVOULA - René LIN-TENG-SHEE - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - André PADEAU - Mathilde JUNOT - Jean-Claude SAUTRON - Yasmina HATIA - Erick EGOLFF - Jean-Paul CLAIN - Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Philippe LAUDE - René Paul VICTORIA - Marc GERARD - Daniel BOX (arrivé à 17 H 25)

NOTA

ETAIENT REPRESENTES

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 06 MARS 1992 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 38 sur 55 à l'ouverture de séance

Serge CAZANOVE par Gabrielle FONTAINE
Firmin LACPATIA par Jean-Paul CLAIN
Auguste LEGROS par René Paul VICTORIA

Les AUTRES CONSEILLERS ABSENTS étaient NON EXCUSES.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Michel TAMAYA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

